



**AVOCATS  
SANS  
FRONTIÈRES  
FRANCE**



« Lutte contre l'Impunité des auteurs de violences  
Basées sur le genre afin de Renforcer l'Égalité de genre  
en Guinée » (LIBRE)

EVALUATION EXTERNE INTERMEDIAIRE

## TERMES DE REFERENCE

Septembre 2025



*Le projet LIBRE est financé par l'Union européenne*



**AVOCATS  
SANS  
FRONTIÈRES  
FRANCE**



<b>Nom légal complet (raison sociale)</b>	AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE
<b>Acronyme</b>	ASF France
<b>Statut juridique</b>	Association régie par la loi de 1901
<b>Adresse</b>	13 rue des Fleurs 31000 Toulouse France
<b>Personne à contacter</b>	Mélanie CANOVAS Chargée de projets ASF France
<b>Téléphone</b>	(+33) 5 34 31 17 83
<b>Fax</b>	(+33) 5 34 31 17 84
<b>Adresse E-mail</b>	<a href="mailto:projets@avocatssansfrontieres-france.org">projets@avocatssansfrontieres-france.org</a>
<b>Intitulé du projet</b>	« Lutte contre l'Impunité des auteurs de violences Basées sur le genre afin de Renforcer l'Égalité de genre en Guinée » (LIBRE)
<b>Partenaire du projet</b>	Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG) et Centre guinéen de Promotion et de protection des Droits de l'Homme (CPDH)
<b>Budget total du projet</b>	1 500 000 euros
<b>Budget de la prestation</b>	20 000 euros
<b>Financements</b>	Union européenne
<b>Durée du projet</b>	36 mois
<b>Date démarrage et fin de projet</b>	1 <sup>er</sup> mars 2024 – 28 février 2027
<b>Date limite dépôt offres</b>	7 octobre 2025



## I. INTRODUCTION

Le consortium du projet LIBRE est composé de 3 structures partenaires :

Avocats Sans Frontières France (ASF France) contribue à faire respecter les droits fondamentaux, en favorisant l'accès au droit et à une justice équitable pour les plus vulnérables, en défendant toute personne privée d'une défense libre et indépendante, et en renforçant les capacités d'agir et l'autonomie des acteurs locaux. Le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG) a pour mission de militer pour les droits des femmes et des enfants de la République de Guinée et le Centre guinéen de protection et de promotion des droits de l'Homme (CPDH) a pour mission de promouvoir les droits humains et l'assistance judiciaire en Guinée.

Le consortium LIBRE met en oeuvre un projet de lutte contre l'impunité des auteurs de VBG en République de Guinée, financé par l'Union européenne.

Ce projet a démarré en Mars 2024 et se terminera le 28 février 2027.

Dans ce contexte, une évaluation externe à mi-parcours répondant ainsi aux objectifs du consortium du projet permettra d'assurer une analyse objective des effets et impacts du projet. A la suite de cette évaluation, une adaptation du projet, si besoin pourra être faite, et une étude d'impact finale sera réalisée afin de capitaliser davantage sur les acquis de ce projet.

## II. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Financé par l'Union européenne, en appui au gouvernement guinéen, et mis en oeuvre par un consortium composé de 3 associations, le projet LIBRE vise à lutter contre les discriminations basées sur le genre et notamment contre les VBG en Guinée. LIBRE est le fruit d'une collaboration entre plusieurs organisations : ASF France, le CJFLG et le CPDH.

### a) Objectifs

L'objectif spécifique du projet est de participer à la lutte contre les VBG et l'impunité dont bénéficient leurs auteurs.

Les résultats à atteindre pour ce projet sont les suivants :

- R1 : La collecte des données relative aux VBG en Guinée est centralisée et fait l'objet d'un suivi et d'une actualisation effectifs.
- R2 : Les femmes survivantes de VBG ont bénéficié d'une prise en charge holistique et adéquate de leur dossier conduisant à la condamnation des présumés responsables et à la réparation de leur préjudice.
- R3 : Des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont influencé les politiques et l'opinion publique concernant le respect des droits des femmes et les VBG.

### b) Bénéficiaires

Les groupes cibles sont les acteurs de la chaîne pénale, les avocats, les membres d'OSC, les survivantes de VBG, les médias ainsi que les autorités judiciaires, les acteurs étatiques et les institutions qui



agissent dans le domaine des VBG. Les bénéficiaires finaux sont les populations des régions de Conakry, Kankan et Mamou qui bénéficieront de la mise en place de services de PEC holistique de qualité, de la diminution des cas de VBG dans ces régions et du progrès de la réponse pénale.

### c) Enjeux et activités

Le projet LIBRE est né de la nécessité de changer les comportements pour lutter contre l'impunité en matière de VBG et contribuer à l'éradication de ces violences, afin de participer plus globalement au renforcement de l'égalité de genre en Guinée.

En ce sens, LIBRE la société civile va jouer un rôle important en matière de lutte contre les VBG en Guinée contribuant à favoriser la mise en œuvre effective de la législation applicable préexistante concernant les VBG et à la condamnation des auteurs de ces violences.

Les activités A.1.1, A.1.2, A.2.1, A.2.2, A.2.3, A.2.4, A.2.5, A.3.1 et A.3.2 décrites ci-dessous feront l'objet de cette évaluation à mi-parcours tandis que les autres activités auront lieu sur la deuxième période de mise en œuvre du projet et seront évaluées avec l'ensemble du projet dans le cadre d'une étude d'impact planifiée en fin de projet.

#### ➤ A.1.1 Développement d'un cadre de concertation des acteurs clés luttant contre les VBG en Guinée

Une collecte des données relatives aux VBG en Guinée faite de manière systématique, fiable et efficace est essentielle, dans la mesure où celles-ci sont à l'heure actuelle incomplètes et éparses. Il est, toutefois important de comprendre l'ampleur, la nature et les conséquences des violences à l'égard des femmes et des filles pour orienter la législation, les politiques et les programmes et qu'ils soient davantage sensibles à l'égalité de genre.

Un cadre de concertation réunissant 60 acteurs de la société civile a été mis en place en début de projet afin de faire un état des lieux de la situation des VBG et du niveau d'information disponible en Guinée en la matière. 2 ateliers d'une journée ont été organisés afin de recueillir les données de la société civile.

#### ➤ A.1.2 Elaboration d'une base de données visant à collecter, centraliser et analyser les données en matière de VBG

Cette activité fait écho à l'activité 1.1 puisque les résultats des groupes de travail organisés lors des cadres de concertation permettent d'optimiser la base de données centralisant les données en matière de VBG, base de données initialement élaborée par le ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables mais optimisable en matière de partage d'information, de données incluses et d'accessibilité. Une attention particulière a été accordée aux statistiques sur la prévalence des différentes formes de violences à l'égard des femmes et des filles, en particulier la violence domestique et conjugale mais également les MGF, les viols, les mariages forcés ou encore la violence psychologique et économique.

L'accent est également mis sur le nombre de cas enregistrés et pris en charge judiciairement en Guinée. La prise en charge holistique (médical, psychosocial et judiciaire) et ainsi le nombre de référencement mis en place font partie intégrante de cette base de données. Des statistiques rapportant les stratégies de prévention sont également partagés, notamment en matière de sensibilisation, de renforcement de capacités et de plaidoyer. Des statistiques portant sur les caractéristiques des personnes victimes de VBG (âge, handicap, lieu de résidence, niveau d'instruction, accès à la justice, accès aux soins, etc.) sont également parties à cette base de données tout comme les circonstances de la survenue de la violence exercée. Enfin, un focus est opéré sur les statistiques liées aux auteurs de VBG (âge, genre, lien avec la victime, profession, etc.).



Pour ce faire, un prestataire externe a été recruté et celui-ci a la charge d'optimiser l'outil existant de collecte et d'analyse des données. Les résultats de la collecte des données opérée lors des cadres de concertation antérieures ont partagées et des consultations ont été tenues avec l'ensemble des acteurs clés en matière de lutte contre les VBG en Guinée. Une fois optimisée, cette base de données fera l'objet d'une formation destinée à 10 membres de chaque partenaire de mise en œuvre du projet LIBRE afin que ceux-ci puissent se l'approprier et poursuivre sa complétude après la fin du projet et de la prestation du consultant recruté expressément, et ainsi en assurer la durabilité. Afin de s'assurer de l'actualisation et de la pertinence de cette base de données, le prestataire participera aux ateliers de suivi (A.1.4).

➤ A.1.3 Actions de plaidoyer pour collecter de manière systématique les données relatives aux VBG

Une campagne de plaidoyer auprès des autorités nationales et régionales sera mise en place dans le but de permettre la collecte systématique des données relatives aux VBG au niveau national en Guinée.

Un plan de plaidoyer sera élaboré et la base de données créée ainsi que l'étude présentant les résultats de la collecte des données produites dans le cadre du projet serviront de support de plaidoyer. Des rencontres d'une demi-journée seront ainsi organisées auprès du ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, du ministère du Budget ainsi qu'auprès du Conseil National de la Transition (CNT).

Au cours de ces rencontres, le problème de l'augmentation des VBG mais également de l'absence de processus formalisée permettant de collecter de manière systématique les données seront mis en avant par les experts de CJFLG et CPDH. Ces rencontres auront lieu en début, en milieu et en fin du projet afin de faire le suivi des engagements pris par les autorités lors des rencontres de plaidoyer.

➤ A.1.4 Mise en place d'ateliers de suivi des parties prenantes sur la disponibilité et l'actualisation des données en matière de VBG

Suite à l'optimisation de la base de données (A.1.2) et afin de nourrir les synergies et les échanges commencés lors du cadre de concertation (A.1.1), des ateliers de suivi seront également organisés. Il se tiendront à fréquence régulière à raison d'une fois par trimestre. Les échanges pourront notamment se baser sur les actions de chaque OSC en matière de lutte contre les VBG en Guinée. La multiplication des sessions de suivi permettra le partage de bonnes pratiques et d'information à l'échelle nationale. Ces sessions seront à destination des 60 participants ayant participé au cadre de concertation mais également du prestataire externe responsable de l'élaboration de l'étude présentant les résultats de la collecte des données en matière de VBG (A.1.5). Ces séances d'une journée se tiendront à Conakry.

➤ A.1.5 Elaboration d'une étude présentant les résultats de la collecte des données en matière de VBG en Guinée et présentation au cours d'un atelier de restitution

Suite à la mise à disposition de la base de données, une étude présentant les résultats de l'analyse des données en matière de VBG sera réalisée. Plus précisément, une analyse sera faite sur les tendances observées entre le début de la mise à disposition de la base de données réalisée dans le cadre du projet et la fin du projet. Ces tendances auront trait aux différentes statistiques mentionnées à l'activité A.1.3 de la base de données.

Un consultant externe sera recruté pour rédiger cette étude et il sera partie prenante aux ateliers de suivi afin d'étoffer ladite étude d'informations actualisés, notamment en matière de stratégies de prévention.



Un atelier de restitution de cette étude se tiendra en Guinée et sera ouvert aux OSC ainsi qu'aux autorités politiques et institutions. Cet atelier permettra de présenter l'étude et les recommandations qui en découlent. Il permettra de présenter les principaux résultats et tendances ainsi que de dégager une stratégie d'accompagnement effective des victimes de VBG. Les consultants ayant travaillé sur cette production seront amenés à partager leurs recherches, permettant ainsi une meilleure connaissance des besoins et des enjeux en matière de VBG en Guinée. Cet atelier sera l'occasion pour les parties prenantes de partager de façon conjointe leurs expériences pour que les OSC puissent se professionnaliser.

A l'issue de cet atelier, les acteurs auront une connaissance accrue de la situation des VBG en Guinée et des synergies entre les OSC pourront être trouvées. Cela permettra de développer une dimension plus large et commune des idées en vue de mettre en œuvre des solutions concrètes. Au cours de l'atelier, les travaux se dérouleront en séances de brainstorming avec l'appui d'un expert. Cet atelier de deux jours se tiendra à Conakry et regroupera 60 participants issus de Conakry mais également de l'intérieur du pays.

➤ A.2.1 Activité de formation des acteurs de la chaîne pénale et des médecins dans le domaine des VBG

Le but de cette formation consiste à réunir des professionnels de la justice pénale et des membres du corps médical et les former pour un traitement judiciaire efficace des cas de VBG. Il s'agira donc de partir des connaissances et des pratiques professionnelles de chacun, de mutualiser ces éléments puis de créer des ponts entre chacune de ces catégories afin de comprendre leurs attentes respectives et construire des axes d'amélioration.

2 formations, de 3 jours chacune, ont été menées par ASF France et le CPDH à Conakry et 2 autres formations à Kankan et Mamou.

Nombre de participants par formation : 20. En amont, les organisations partenaires ont identifié les médecins confrontés aux VBG (généralistes, gynécologues-obstétriciens, chirurgiens, psychiatres), les OPJ (policiers et gendarmes) ; les magistrats (procureurs de la République et substituts, juges d'instruction, juges correctionnels et d'assises) et les avocats. Le personnel des centres identifiés pour orienter les victimes pourront participer aux formations afin de renforcer leurs compétences et de créer des synergies.

Contenu pédagogique des formations : Identification des VBG / Accueil de la victime et conduites à tenir / Information de la victime / Saisine de l'autorité de poursuite / Orientation de la procédure / Suivi de la victime / Recueil et conservation des preuves / Cadre normatif national et normes internationales / Qualifications pénales des violences / Responsabilité individuelle, coaction et complicité, responsabilité du supérieur hiérarchique / Evaluation des risques pour les victimes et les témoins / Liens avec les OSC / Constitution du dossier pénal / Phase du jugement.

A la fin des formations, les OPJ, sous l'autorité du Procureur de la République, et les juges d'instruction savaient mener des enquêtes efficaces. Impulsés par les avocats spécialement formés, des dossiers solides seront constitués dans des délais raisonnables et soumis au tribunal correctionnel ou à la cour d'assises afin qu'une sanction judiciaire proportionnée soit prononcée. Les médecins sont en capacité d'établir des certificats exhaustifs des lésions et des rapports d'expertise, de développer leurs observations en cas d'audition en justice et de collaborer au travail d'enquête et de production de preuves.

La mixité des acteurs est une des clés de traitement efficace et fluide des VBG, permettant d'ouvrir des espaces d'échanges et sera une source de dialogue indispensable à la lutte contre l'impunité. Il s'agit de comprendre les attentes et les contraintes de tous les acteurs du processus judiciaire. La



présence des médecins sera tout à fait déterminante, tant pour travailler l'aspect médico-légal de leurs constatations, que pour confronter le traitement pénal des plaintes au regard du soignant.

➤ A.2.2 Formation sur les droits humains et les enjeux liés aux VBG

Dans le cadre de cette activité, des formations à destination des autorités d'une part, et des médias, d'autre part, ont été pensées afin de renforcer les capacités de ces groupes cibles en matière de droits humains, en mettant l'accent sur la situation des VBG en Guinée. Au vu du rôle positif que ces groupes peuvent avoir en matière de prévention et de protection des victimes de VBG, il est nécessaire de renforcer leurs connaissances afin qu'ils soient acteurs de changement en la matière.

A.2.2.1 Formations à destination des autorités

3 formations portant sur l'identification des VBG, les facteurs de risques et leurs conséquences seront organisées. La prise en charge effective des victimes ainsi que la nécessité d'un accompagnement seront discutés. Enfin, une revue de la justice étatique et de la nécessité de juger les auteurs de VBG seront abordées.

1 formation de 3 jours aura lieu à Conakry à destination de 15 représentants des autorités nationales, notamment le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice et le ministère de la Santé. 2 formations de 3 jours auront également lieu Kankan et Mamou à destination de 15 représentants des autorités locales.

A.2.2.2 Formations à destination des médias

2 formations portant sur l'identification des VBG, les facteurs de risques et leurs conséquences seront organisées. La prise en charge effective des victimes ainsi que la nécessité d'un accompagnement seront discutés. Enfin, une revue de la justice étatique et de la nécessité de juger les auteurs de VBG seront abordées.

1 formation aura lieu à Mamou et 1 formation aura lieu à Kankan. Chaque session regroupera 20 journalistes, blogueurs et membres d'organisations de la presse. Le choix s'est porté sur ces localités afin de renforcer les capacités des médias de l'intérieur du pays et de favoriser le changement de comportements au sein des communautés et villages et toucher ces localités plus reculées.

➤ A.2.3 Renforcement de capacités des avocats pour le traitement des dossiers de VBG

Les avocats sont des acteurs clés du processus judiciaire. Ils interviennent en amont en prenant en charge les intérêts de la victime dès sa première déposition et doivent suivre la procédure jusqu'à son terme, assurant l'impulsion du dossier et empêchant son enlisement. L'objectif de cette activité est d'assurer une prise en charge effective et sérieuse par des auxiliaires de justice spécifiquement formés et sensibilisés aux VBG afin de garantir un traitement effectif de la plainte et une réponse pénale mettant fin à l'impunité des auteurs.

3 formations ont été menées à Conakry, Kankan et Mamou par ASF France et CPDH. Les formateurs conçoivent les objectifs d'apprentissage et les contenus en fonction des besoins et de l'expérience des avocats. Un guide de stratégie judiciaire sera distribué aux participants.

Nombre de participants par formation : 20. Des avocats ayant déjà participé à la formation des acteurs de la chaîne pénale ainsi que des avocats impliqués dans la défense des droits humains. Ils seront identifiés par les associations partenaires et se verront confier prioritairement les cas de VBG recensés dans le cadre du projet.

A l'issue de la formation, les avocats avaient la capacité de jouer le rôle clé qui leur est dévolu en participant dès le départ de l'enquête à la constitution d'un dossier étayé où les déclarations de la survivante seront corroborées par des éléments objectifs, en impulsant les investigations pénales, en suivant pas à pas le traitement judiciaire du dossier jusqu'au prononcé d'une condamnation définitive.



La plus-value est celle d'offrir à la victime une assistance judiciaire de qualité à chaque étape de la procédure et de lui permettre d'obtenir réparation.

➤ A.2.4 Création, animation et formation de clubs scolaires des droits humains et du genre dans les écoles et universités

Dans le cadre du projet, des Clubs scolaires des droits humains et du genre ont été créés à Conakry, Mamou et Kankan. Dans chaque zone, il y aura un club universitaire et 4 clubs dans des établissements d'enseignement secondaire. Les membres des clubs (étudiants et encadreurs) ont d'abord été formés aux droits humains et à l'égalité de genre dans chaque zone avant de mener les campagnes de sensibilisation en milieu scolaire via lesdits clubs. Une formation organisée dans chaque zone à destination de 2 étudiants + un animateur qui ont été formés dans chaque zone pour 30 participants pour 2 jours de session avec 2 animateurs CPDH. Cela s'est matérialisé par des causeries-débats lors d'activités intitulés 'Cafés des droits de l'homme' dans les écoles. Cette activité a lieu 2 fois par an dans chaque zone, pour un nombre total de 12 cafés des droits de l'homme.

Un concours de plaidoirie opposant les différents clubs sera également organisé dans le cadre du projet et celui-ci portera sur les droits humains et le genre. Il sera organisé chaque année à partir de la deuxième année et aura une dimension locale dans chaque région hors Conakry puis nationale, par une finale entre les lauréats de chaque zone à Conakry.

➤ A.2.5 PEC holistique des survivantes de VBG ainsi que les référencement nécessaires

Avec l'approche holistique du projet LIBRE, les victimes reçoivent une prise en charge complète (juridique, médicale, psychologique et sociale), en plus d'une protection et d'un accompagnement permettant de se reconstruire et de surmonter les stigmates liés aux VBG. La prise en charge juridique permettra de lutter contre l'impunité des VBG, particulièrement criante en Guinée. Les taux de mariages forcés et de viols sont très élevés à Mamou et Kankan qui représentent des territoires où la justice ne peut être rendue au profit des femmes notamment, faute de système de protection suffisant des victimes, des témoins et des acteurs judiciaires. La prise en charge prendra en compte également le contexte de la situation de chaque victime. Les protocoles mis en place seront conçus de manière à ne pas provoquer de répercussions néfastes sur la vie de la victime, respectant, ainsi, le principe de *Do no harm*.

Le système de PEC et de référencement mis en place par le projet comprend :

- L'écoute juridique et l'identification de cas effectuées par les assistants juridiques au niveau de Conakry, Kankan et Mamou. Des outils d'enregistrement des victimes, de référencement et de suivi seront mis à disposition des assistants juridiques. Certains facteurs de vulnérabilité des victimes seront pris en compte dans ces outils : âge, situation migratoire, régime matrimonial, nombre d'enfants, etc. Des expertes du CJFLG peuvent être ponctuellement mobilisées dès qu'un besoin spécifique est identifié. Une fois cette analyse effectuée, les données sont remontées au Responsable Juridique et Judiciaire qui a pour rôle de statuer sur la prise en charge du cas.

- La prise en charge des cas se fait par le biais d'avocats qui ont été mobilisés par le projet suite à une collaboration qui a été enclenchée avec le barreau de Conakry, et en lien avec le Responsable Juridique et Judiciaire. L'avocat prendra en charge le cas et pourra s'appuyer sur le pôle expertise d'ASF France, lequel pourra apporter à distance un soutien technique. Cet appui se matérialisera également lors des missions de terrain prévues dans le cadre des activités du projet. Outre la plainte initiale, l'avocat devra suivre étroitement le dossier au stade de l'enquête, de l'instruction et de la juridiction de jugement, en étant proactif tout au long de la procédure. 162 cas seront pris en charge judiciairement tout au long du projet (en moyenne 18 cas par trimestre) par des professionnels compétents afin de rendre justice aux victimes et d'en finir avec l'impunité des auteurs de VBG.



- Lorsque nécessaire, des référencement des victimes sont faits aux services médicaux et psychologiques disponibles auprès des CECOJE qui ont notamment pour but d'améliorer l'accès des jeunes dans les structures sanitaires.

➤ **A.3.1 Campagne de communication digitale pour sensibiliser l'opinion publique et les autorités sur les VBG et leur judiciarisation**

Une campagne virtuelle de communication est mise en place dans le cadre du projet afin de sensibiliser la population guinéenne sur les droits humains et les violences exercées à l'encontre des femmes et des filles. Cela sera rendu possible à travers la création d'une page sur les réseaux sociaux. Les différentes activités du projet seront promues sur ces différents canaux de communication.

Pour mener cette campagne, le projet a fait appel à une agence de communication via un appel d'offre et le CJFLG et CPDH viendront en soutien à ce consultant. La campagne de communication sera ainsi diffusée et ASF France fera un suivi régulier de cette campagne.

➤ **A.3.2 Mise en place de sessions de sensibilisation de la population sur le respect des droits humains et la lutte contre les violences faites aux femmes/filles**

Le plein accomplissement des droits des femmes et de la fin des VBG passe par un changement de mentalités et de comportements, ce qui s'inscrit nécessairement dans le temps et demande la poursuite des efforts en termes de sensibilisation et des causeries débats. Le but de ces actions est donc de sensibiliser davantage de personnes sur les VBG, de combler les lacunes existantes en matière de connaissances de droits de femmes et des VBG et de promouvoir la prise de conscience des victimes de leurs droits afin qu'elles recourent à la justice de manière autonome.

Des causeries-débats communautaires portant sur les VBG sont organisées dans chaque région et chaque mois (sauf les 2 premiers mois) par le personnel du CJFLG dans des ateliers de couture, salons de coiffure ou encore dans les marchés. Des TDR seront produits et 3 animateurs seront identifiés par le CJFLG. Les causeries ont une durée de 2 heures. Les sessions peuvent être organisées lors d'une journée commémorative. Le nombre de participants par session est estimé à 20 personnes.

Les thèmes abordés sont choisis par le CJFLG sur base de plusieurs facteurs : problèmes spécifiques existants dans la communauté et les problématiques les plus pertinentes dans la zone concernée. Lors des causeries, nous ferons appel aux figures d'autorité : commissaires, procureurs, juges, chefs religieux et traditionnels. Cette stratégie permet de faire en sorte que ces dernières participent directement à la divulgation des messages en faveur de la promotion et de la protection des femmes. Cette implication participera non seulement à l'appropriation des messages par les acteurs mais également à leur responsabilisation. Les sessions sont amplifiées à travers les médias et un rapport sera produit ainsi que les supports médiatiques plus la liste des participants.

➤ **A.3.3 Plaidoyer auprès des autorités afin de favoriser le développement de la médecine légale en Guinée**

Les actions de plaidoyer ont pour but la protection des droits des femmes et leur prise en compte effective. Cela passe en premier lieu par la mise en place d'un plaidoyer collectif afin de développer la médecine légale dans toutes les régions administratives de Guinée dans le but de faciliter et rendre efficace l'accompagnement et la prise en charge des victimes de VBG.

Pour ce faire, une consultation sera opérée auprès d'acteurs de la société civile afin de collecter leurs préoccupations, attentes et propositions qui permettra d'élaborer un plan de plaidoyer.

Des rencontres de plaidoyer d'une demi-journée seront donc organisées par le CJFLG via 2 expertes en début, milieu et fin de projet auprès du ministère de la Santé, du ministère du Budget et du CNT.

A la suite de ces rencontres, des visites de suivi sont prévues afin d'assurer l'effectivité des engagements pris par les autorités lors des rencontres de plaidoyer.



➤ **A.3.4 Déploiement d'un plaidoyer en vue de l'instauration d'un fonds intégré dirigé par la société civile**

Dans le même objectif de protection des droits des femmes et leur prise en compte effective, des actions de plaidoyer sont prévues pour assurer un accompagnement holistique étatique des victimes de VBG indépendamment des acteurs de la société civile. Ce plaidoyer vise à permettre au gouvernement de mettre en place un fonds d'accompagnement des victimes de VBG et des personnes vulnérables afin de faciliter l'accès à la justice gratuite et ainsi d'assurer la prise en charge systématique des victimes de VBG, sans considération des difficultés économiques des victimes, ce qui peut souvent représenter un obstacle majeur dans la judiciarisation des actes de VBG. Ce fonds sera géré par un organe externe et prendra en compte l'assistance juridique et judiciaire, l'accompagnement médical, psychologique ainsi que la réinsertion socio-professionnelle des victimes.

Un document de plaidoyer sera élaboré et signé conjointement avec plusieurs OSC de femmes et de jeunes. Ce plaidoyer sera organisé sous forme de cérémonie et regroupera des acteurs de la société civile et des autorités politiques, notamment le ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, le ministère de la Santé, le ministère du Budget et le CNT.

### III. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

#### a. Contexte de l'évaluation

Cette évaluation à mi-parcours est contractuelle et a été prévue dès la conception du projet. Elle répond au souci du consortium LIBRE d'assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds mis à disposition par ses bailleurs, d'analyser les effets et les impacts du projet sur les bénéficiaires, d'analyser le mode de gestion du projet et des partenariats et de tirer des leçons pertinentes pour une éventuelle adaptation du projet et une nouvelle intervention d'ASF France et de ses partenaires.

#### b. Objectifs de l'évaluation

L'objectif global de l'évaluation à mi-parcours du projet est de mesurer le plus exhaustivement possible le niveau de résultats obtenus et des objectifs atteints, tant spécifiques que globaux, par rapport à ceux prévus au départ par le projet.

De façon plus précise, l'évaluation devra :

- Apprécier la mise en œuvre des activités en termes de résultats qualitatifs et quantitatifs. Passer en revue les activités mises en œuvre, les résultats obtenus ainsi que les progrès réalisés ;
- Identifier tous les problèmes liés à la planification, à la mise en œuvre, au monitoring et aux différents outils de gestion opérationnelle mis en œuvre ;
- Analyser les forces et faiblesses de la stratégie d'intervention ;
- Proposer et mettre à disposition de l'équipe projet des ajustements stratégiques efficaces et pertinents permettant d'améliorer l'efficacité, la pérennité des actions et les impacts sur les bénéficiaires ;
- Évaluer les relations avec les partenaires du projet ;
- Relever les effets inattendus pouvant minorer les résultats escomptés du projet

#### c. Méthodologie

L'évaluation comprendra :

##### a) Etablissement d'un bilan global du projet évalué

L'évaluation devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit permettre au(x) consultant(s) de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet,



de son évolution et de son contexte. A cet effet, le consultant ou l'équipe d'évaluation devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès de la coordination de projets.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

b) Conduite d'une analyse évaluative

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant ou l'équipe d'évaluation devra évaluer la performance du projet à partir des cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au(x) consultant(s) de les préciser et de les compléter en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une évaluation à mi-parcours, portant principalement sur les critères mentionnés.

➤ Pertinence

La pertinence examine le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ, en rapport avec les besoins et les problématiques identifiées.

- Les bénéficiaires visés par le projet sont-ils les bénéficiaires réels du projet ?
- Dans quelle mesure les responsables de la gestion du projet ont-ils ajusté la conception du projet (y compris la logique d'intervention et la structure des objectifs) de façon à la rendre plus pertinente ?
- Les éléments mentionnés dans la logique d'intervention (le cadre logique) du projet tel qu'il est défini à l'heure actuelle sont-ils appropriés / pertinents ? Au niveau des ressources, des activités, des résultats, de l'objectif spécifique, de l'objectif global et des hypothèses ?
- Dans quelles mesures le projet contribue-t-il au renforcement des capacités des institutions et des partenaires locaux ?

➤ Efficacité

L'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du projet (techniques, financiers, institutionnels), ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs). Le consultant ou l'équipe d'évaluation pourra mesurer cet aspect à partir des questions suivantes :

- Est-ce que les activités et services prévus sur la période ont été livrés et reçus par tous les bénéficiaires ?
- Les bénéficiaires visés par le projet utilisent-ils et profitent-ils de ces résultats et services ?
- Est-ce que les résultats attendus contribuent-ils à la réalisation des objectifs spécifiques du projet et en quoi ? Est-ce que les stratégies pour achever les résultats sont effectives et fonctionnelles ? Dans quelles mesures le projet s'est-il adapté aux conditions extérieures (hypothèses) en constante évolution de telle sorte qu'il puisse continuer à apporter des bénéfices aux groupes cibles ?
- Comment les résultats non prévus ont pu affecter les activités ?
- Est-ce que les insuffisances à ce niveau étaient dues à la non-prise en compte de problèmes tels que les blocages institutionnels au cours de la mise en œuvre du projet ?

➤ Efficience



L'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts d'une part, et les réalisations financées d'autre part.

L'évaluation conduite devra apporter des réponses aux questions suivantes :

*Disponibilité des moyens et ressources*

- Est-ce que les ressources budgétaires ont été efficacement utilisées pour réaliser les résultats et contribuer aux activités du projet ?
- Les ressources ont-elles fait l'objet d'un monitoring suffisamment approprié pour permettre une organisation des activités à un moindre coût ?
- Est-ce que le projet atteint les résultats escomptés au cours du projet, avec un ratio réalisation/coût correct ?

*Réalisation des activités*

- Un calendrier des activités (ou plan de travail) est-il mis à disposition et est-il utilisé par les gestionnaires du projet ?
- Dans quelles mesures les activités ont-elles été réalisées comme prévu sur la période ?
- Les activités ont-elles fait l'objet d'un monitoring régulier et satisfaisant et des mesures correctives ont-elles été prises lorsque cela s'imposait (c'est-à-dire lorsque de nouvelles activités devaient être réalisées en raison de l'apparition de nouveaux besoins ou lorsque des activités étaient annulées) ?

*Obtention des résultats*

- Les indicateurs objectivement vérifiables (mentionnés dans le cadre logique) ont-ils été atteints comme prévu en ce qui concerne les activités prévues sur la période ?
- Tous les résultats planifiés sur la période ont-ils pu être réalisés ?
- Quelle est la qualité des résultats obtenus ?
- Est-ce que le projet a pris en compte les hypothèses et les risques ?

*Contribution / Participation du partenaire*

- La communication entre l'équipe de coordination LIBRE, les partenaires et le siège d'ASF France est-elle satisfaisante et régulière ?
- Est-ce que l'équilibre des responsabilités entre les différentes parties prenantes du projet est approprié ?
- En quoi le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités des acteurs locaux, institutionnels et communautaire ?

➤ Impact

L'impact juge les retombées de l'action. L'évaluation analysera principalement les effets immédiats sur les acteurs concernés et notamment les bénéficiaires finaux, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée. Le consultant ou l'équipe d'évaluation sera amené(e) à réfléchir aux questions suivantes :

- Dans quelles mesures les objectifs du projet ont-ils été atteints et avec quel impact ? Quels seront les effets multiplicateurs des différentes méthodologies élaborées et mises en œuvre ?

➤ Viabilité/durabilité

*Quel est le degré d'appropriation du projet par les bénéficiaires et quel sera-t-il une fois l'aide extérieure terminée ?*



- Dans quelles mesures les groupes cibles et les bénéficiaires pertinents sont-ils activement impliqués dans le processus de prise de décisions concernant l'orientation et la mise en œuvre du projet ?
- Quelle est la probabilité selon laquelle les groupes cibles / les bénéficiaires continueront d'utiliser les services proposés une fois l'aide extérieure terminée ?

*Dans quelle mesure le projet contribue-t-il au renforcement des capacités institutionnelles et administratives ?*

- Le projet est-il intégré dans des structures institutionnelles qui se maintiendront après la fin du projet ?
- Les partenaires du projet sont-ils formés de manière adéquate pour assurer la relève du projet (relève technique, financière et administrative) ?
- Une stratégie de « sortie de projet » a-t-elle été définie, et celle-ci est-elle été appliquée de manière efficace ?

➤ Questions transversales

*Le projet prend-il en compte les aspects socio-culturels relatifs au contexte de mise en œuvre ?*

- Le projet est-il en phase avec la perception que les populations locales ont de leurs besoins ?
- Existe-t-il de bonnes relations entre les gestionnaires du projet, les bénéficiaires et leurs représentants ?

*Comment le projet prend-il en compte l'égalité hommes / femmes ?*

- Le contenu du projet et sa méthodologie reflètent-ils une démarche sensible à la notion d'égalité hommes / femmes ?

d. Durée de l'évaluation

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée à environ 20 jours ouvrables et l'évaluation doit se tenir entre le 2 novembre et le 23 décembre 2025.

Les entretiens devront se faire sur place en Guinée avec les bénéficiaires des activités et les membres du consortium.

4 phases de mise en œuvre de l'évaluation ont été identifiées par ASF France :

- Cadrage méthodologique de l'évaluation ;
- Lecture des éléments du projets (documents du projet, rapports, compte rendus, évaluation à mi-parcours, outils de suivi), collecte des données et interviews auprès des bénéficiaires, des partenaires, du pôle expertise et d'ASF France ;
- Restitution provisoire avec le consortium LIBRE ;
- Restitution finale après validation par le consortium LIBRE du rapport final avec l'expert externe et la DUE.

Le(s) consultant(s) ou l'équipe d'évaluation pourra faire d'autres propositions qui seront soumises à validation par ASF France et ses partenaires.

Les dates de collecte de données et d'entretiens seront fixées en accord avec le siège d'ASF France et ses partenaires, au mois de novembre 2025. Le rapport définitif de l'évaluation à mi-parcours devra être livré avant le 23 décembre 2025.

e. Livrables

- Une note de cadrage incluant la stratégie/méthodologie de l'évaluation qui sera présentée, revue et validée par ASF France avant le démarrage de l'évaluation sur le terrain.



- Une présentation des premiers résultats de l'évaluation au niveau du siège avant le rapport final.
- Un rapport final provisoire produit à l'issue des travaux du/des consultant(s). Il sera transmis au siège qui pourra également émettre ses commentaires. ASF France et leurs partenaires formuleront leurs remarques et observations au(x) consultant(s) dans les deux semaines suivant la réception du rapport provisoire.
- Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les deux semaines suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le(s) consultant(s), celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par le(s) consultant(s). Le rapport doit inclure de manière claire et sans ambiguïté les changements apportés par le projet ; le niveau d'atteinte des résultats par rapport aux indicateurs du cadre logique du projet ; des recommandations concrètes notamment pour renforcer la durabilité et l'impact des actions menées y compris des pistes d'intervention pour une nouvelle proposition de projet.

Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique. Le rapport définitif restera la propriété d'ASF France qui en assurera la diffusion.

#### IV. MODALITES PRATIQUES

##### a. Qualifications/ Profils

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont celles d'une personne ou d'une équipe de personnes couvrant les domaines suivants :

- 7 ans d'expérience professionnelle en matière d'évaluation, en particulier dans le secteur de la coopération et du développement ;
- Connaissances et expertises techniques dans le secteur des droits humains et de l'égalité de genre ;
- Expérience significative d'évaluation de projets menée en Guinée ;
- Capacités linguistiques adéquates. Le rapport devra être rédigé en français ;
- Expérience indispensable en préparation et conduite d'enquêtes (qualitative, quantitative, etc.) ;
- Expérience d'évaluation de projet dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre sera un atout.

##### b. Budget

Le budget prévisionnel de l'évaluation est de 20 000 € TTC.

##### c. Evaluation de l'offre et procédure de dépôt

Les candidats (structures ou personnes indépendantes) intéressées pour effectuer cette évaluation doivent fournir **le 7 octobre 2025** au plus tard à l'adresse [secretariat@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:secretariat@avocatssansfrontieres-france.org) les éléments suivants :

- Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée ; incluant une présentation des questions évaluatives liées au projet
- Les références et expériences du consultant ou de l'équipe sur ces 10 dernières années ;
- Le CV détaillé et les copies d'évaluation de performance des deux dernières années du consultant/ de l'équipe dans le cadre d'autres évaluations similaires ;



- Le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- Une offre financière en Euros comportant le budget global (hors taxe et toutes taxes comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports etc.).

Les offres reçues conformément aux éléments exposés ci-dessus seront analysées selon les critères suivants :

Les critères ci-après seront pris en compte :

- Expérience spécifique du/des consultant(s) applicable à la mission
- Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de référence
- Qualifications et compétence du/des consultant(s) pour la mission.

Tableau – Allocation des points pour l'évaluation des Propositions techniques

Critères d'évaluation	Points
Références et expériences spécifiques du cabinet, du/des consultant(s) applicables à la mission	30
Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de référence	50
Qualifications et compétences du/des Consultant(s)	20
Total	100

La note technique minimum de qualification (Nt) requise est de : 80

La Proposition financière dont le prix évalué est le moins élevé (Pm) se verra attribuer la note de prix (Np) maximale de 100.

La note de prix des autres propositions sera calculée par la formule ci-après :

$Np = 100 \times Pm / P$ , dans laquelle "Np" est la note de prix, "Pm" est le prix le moins élevé, et "P" le prix de la proposition évaluée.

Les pondérations attribuées respectivement à la Proposition technique (T) et à la Proposition financière (F) sont :

T = 75

F = 25

Les Propositions sont classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) combinées en utilisant les pondérations (T = la pondération attribuée à la Proposition technique ; F = la pondération attribuée à la Proposition financière ; T + F = 1) comme suit : N = Nt x T% + Np x F%.